

Article 21 du Règlement

Il Nous avons entendu ce matin un débat sur une très grave question qu'on a soulevée hier en l'accompagnant de très graves allégations et insinuations. Ces allégations n'étaient pas fondées. Elles ont été faites, directement ou indirectement. Elles ne sont pas fondées et n'ont pas été prouvées par le député.

J'ai la ferme conviction que le député qui a fait ces allégations, directement ou indirectement, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, est placé dans une situation où, pour assainir le climat dans cette institution, il doit se rétracter ou s'excuser, se rallier à l'initiative que renferme la motion que le ministre est prêt à proposer ou, s'il croit ses allégations fondées et s'il peut les prouver, il doit opter pour l'autre solution honorable, soit mettre son siège en jeu et agir en conséquence.

Nous voulons tous trouver la solution la meilleure, la plus juste et la plus pratique. Le moment est bien choisi pour inviter tous les députés à réfléchir sur l'importance de cette institution même. C'est le moment de montrer un peu de tolérance et de compréhension.

J'ai siégé du côté de l'opposition et du côté du gouvernement. Mon parti a déjà eu 70 députés, dans l'opposition, à une époque où le gouvernement détenait une majorité écrasante. Nous réussissions quand même à faire connaître nos vues. Nous avons toujours eu des débats enflammés qui sont caractéristiques de cette Chambre. Il a cependant toujours été entendu qu'il fallait éviter le plus possible de faire des insinuations, de porter des allégations à la légère et de faire peser des soupçons sur autrui. A mon avis, cela se fait de plus en plus souvent. Tout ce que nous pourrions faire, monsieur le Président, sous votre direction, pour essayer d'améliorer les choses ne pourra qu'être dans l'intérêt de cette institution et de tous les députés.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le vice-premier ministre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

L'ADMINISTRATION

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis une semaine, les ministres conservateurs tentent de faire oublier les deux ans et demi regrettables de ce gouvernement depuis le 4 septembre.

Et on a vu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) tenter de faire croire aux gens de l'Ouest de mettre un comité en place pour repenser une politique énergétique. Monsieur le Président, après la catastrophe, après avoir mis les provinces de l'Ouest en faillite grâce à l'incompétence de ce gouvernement, de ce ministre, tout à coup, il se réveille deux ans et demi après, et forme un comité pour tenter de réparer les pots cassés.

On a vu hier le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) lui aussi, arriver... après la faillite qu'il a faite dans les politiques de développement régional, il découvre son échec, son incompétence et, lui aussi, décide de réunir les provinces pour savoir comment formuler les nouvelles politiques.

Monsieur le Président, je dis, et la population du Québec, du Canada et de l'Ouest dit à ces ministres, à ce gouvernement: Il est trop tard. Les gens demandent des élections. La population veut se débarrasser de ce gouvernement incompétent.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES CRAINTES DE LA COMPAGNIE ABITIBI-PRICE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, il y a quelques mois j'intervenais en cette Chambre pour souligner les craintes des autorités de la compagnie Abitibi-Price devant la possibilité que soit implantée une nouvelle papeterie à Matane grâce à des subventions gouvernementales.

Monsieur le Président, la compagnie Abitibi-Price, d'elle-même, sans subvention, est en train d'investir 150 millions de dollars à sa papeterie de Kénogami pour produire un papier fin supercalendré, soit le même qui serait produit à Matane.

Monsieur le Président, si le gouvernement du Québec tient tant à ajouter une concurrente dans l'industrie des pâtes et papiers, il me semble qu'il serait légitime que le ministre responsable, M. Ciaccia, vienne rencontrer les dirigeants de la compagnie Abitibi-Price, les représentants du syndicat ainsi que les 1 200 travailleurs qui sont très inquiets.

Qu'il vienne leur dire, chiffres à l'appui, et aussi avec des garanties, que, en aucune façon, les opérations de la compagnie Abitibi-Price ne seront menacées et qu'il n'y aura pas de perte d'emplois pour nos travailleurs.

Monsieur le Président, pour le moment, je demeure très inquiet des conséquences d'un tel projet et je demande à mon gouvernement d'être très prudent dans ce dossier.